

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne. . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 SEPTEMBRE

BISMARCK

Veut la République en France

La Gazette de l'Allemagne du Nord vient de publier une note et un article dont le télégraphe nous donne quelques extraits et que nous apporte la Gazette de Cologne.

L'organe officiel du prince de Bismarck annonce que les bruits qui ont couru qu'une entrevue devait avoir lieu entre l'empereur Guillaume et le Czar, n'ont jamais rien eu de sérieux. Ces nouvelles auraient été fabriquées à Paris et à Vienne et n'ont jamais reposé que sur des conjectures.

Cette note de la Gazette de l'Allemagne du Nord sera, certainement, très favorablement accueillie à Vienne, où l'on redoutait de voir la politique du prince de Bismarck, malgré l'alliance avec l'Autriche, se rapprocher de la Russie. A Paris, dans les entourage du gouvernement, on n'était pas moins inquiet, surtout avec les illusions qu'ont eues les républicains que la Russie deviendrait leur alliée. La politique du prince de Bismarck a toujours eu pour objectif de tenir éloigné de toute alliance le pays qu'il désire affaiblir et qu'il a en vue dans ses projets d'avenir.

Sa politique, depuis la guerre, a toujours consisté à tenir la France à l'écart, et pour y arriver, il a employé le meilleur moyen et le plus simple. Il consistait à soutenir les républicains et à leur permettre d'imposer la République à la France. C'est ainsi qu'en isolant notre pays, il a pu conclure l'alliance des Trois-Empires.

Cette alliance, dans laquelle était entrée l'Italie, n'est plus aujourd'hui que l'alliance à trois, depuis que la Russie a repris son indépendance.

Lorsqu'on a vu, à Paris et à Vienne, que le prince de Bismarck, qui avait déclaré si souvent que les questions qui s'agitaient dans la presque-île des Balkans n'étaient pas pour l'Allemagne d'un intérêt capital et

qu'il ne sacrifierait jamais un soldat poméranien, — lorsqu'on a vu, disons-nous, M. de Bismarck se prononcer si énergiquement contre le prince de Cobourg, et lorsqu'un diplomate a pu dire qu'on ne savait pas si c'était le prince de Bismarck ou M. de Giers qui était ministre des affaires étrangères en Russie, on a cru à un rapprochement possible entre Berlin et Saint-Petersbourg. On pouvait penser que, continuant son court-gé honnête, si le prince de Bismarck soutenait aussi énergiquement la Russie, c'est qu'il espérait l'éloigner de la France.

Il semble que cette politique n'a pas réussi.

A Saint-Petersbourg, on croit, non sans raison, que si la France est faible aujourd'hui, si elle a un gouvernement avec lequel il n'est guère possible de compter, elle peut en avoir un plus sérieux demain. En un mot, on n'a aucun intérêt à voir la France détruite et à laisser à l'Allemagne la domination en Europe. Cette réunion d'intérêts suffirait seule pour rapprocher la Russie de la France.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans l'article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, qui n'est en définitive qu'une réponse à l'article publié par la Gazette de Cologne il y a quelques jours et que ce journal s'empresse de reproduire dans son numéro du 6 septembre, ce n'est pas le désir de paix de la part de l'Allemagne qui y est si nettement affirmé. Cela n'aurait pas de quoi nous surprendre. Le prince de Bismarck veut maintenir la paix en Europe, isoler la France, persuadé qu'il est, comme au siècle dernier Frédéric le Grand et Catherine à l'égard de la Pologne, que la République, avec son principe de la souveraineté du peuple et ses luttes de parti, suffira pour détruire la France. Ce ne sont pas non plus les théories de droit international au sujet du traité de Berlin, théories tellement justes que personne n'en a contesté les principes, qui peuvent nous étonner. Mais ce que nous notons, c'est cette sortie contre le prince de Cobourg. Elle nous prouve que la politique du prince de Bismarck est toujours ce

qu'elle était dans les dépêches qu'il adressait au comte d'Arnim. Il entend toujours maintenir en France la République.

Une France pouvant revenir à cette Monarchie à laquelle plusieurs puissances de l'Europe s'allieraient volontiers, tant on est las de la domination de l'Allemagne, a toujours banté l'esprit du prince de Bismarck. C'est ce qu'il veut empêcher.

Il a inspiré au rédacteur de la Gazette de l'Allemagne du Nord une boutade qui signifie tout simplement : J'ai fait la République en France, je ne veux pas qu'on dérange mon œuvre.

L'article de la Gazette de l'Allemagne du Nord éclaircit la situation. L'alliance autrichienne demeure ce qu'elle était. Quant à la Russie et à la France, elles n'ont qu'à continuer à désirer la paix pour qu'on ne la trouble pas.

A. LENTHÉRIC.

LA MOBILISATION

Castelnaudary, 7 septembre.

Le 9^e de ligne, qui est cantonné à Mass-Saintes-Puelles, est allé faire ce matin, le général Verrier en tête, une manœuvre de régiment contre régiment dans la direction de Cubiès et Mautauriol où se trouve le 20^e de ligne.

Les voitures d'ambulance et les mulets portant les outils suivaient le régiment, ainsi que les caissons de munitions.

Les hommes emportaient un repas froid. Les cuisiniers sont restés pour préparer le repas du soir.

Le 9^e de ligne est bien installé chez l'habitant.

Les autres régiments de la 34^e division sont cantonnés dans les mêmes conditions.

Tous les hommes des différentes armes se déclarent satisfaits.

Un orage a éclaté cette nuit; la pluie qui tombe ce matin rend quelques chemins difficiles.

Les exercices de cavalerie et d'artillerie reprendront cette après-midi.

Le génie, arrivé cette nuit, est cantonné à Castelnaudary, chez l'habitant.

Carcassonne, 7 septembre.

C'est vendredi que les deux divisions se rencontreront entre Montréal et Villasavary.

Le général Bréart, qui part demain pour Bram, marchera avec la 34^e division qui, d'après le thème, doit battre la 33^e et ensuite rejoindre cette dernière aux environs de Castelnaudary.

Les troupes sont aujourd'hui des manœuvres de régiment. Demain elles feront des manœuvres de brigade, et elles occuperont dès demain soir les positions de combat.

On loue les voitures à prix d'or pour aller assister à la bataille, sans savoir seulement si l'on aura la permission et la possibilité d'approcher.

Ce matin, 7 septembre, dès l'aube, on a entendu la canonnade et la fusillade; ce sont les réservistes qui occupent les villages avoisinant Carcassonne que l'on exerce par des manœuvres de régiment et que l'on prépare ainsi pour la grande action du 9 septembre, action qui se déroulera près de Montréal.

Le quartier général quitte ce soir Carcassonne, où il est arrivé hier et où il a reçu de la population un accueil respectueux et sympathique. Il se rend à Bram et de là à Castelnaudary.

Le général va inspecter la 33^e division, qui est à Castelnaudary.

De nombreux agents de la sûreté sont arrivés hier à Carcassonne; ils exercent une surveillance extrêmement active, mais jusqu'à présent ils n'ont arrêté aucun sujet suspect.

La CATASTROPHE d'EXETER

Nouveaux détails

Lon'nes, 6 septembre.

Il n'y avait pour le parterre qu'une seule porte, une porte aussi pour les galeries, et ces portes, bloquées par la foule en délire, ne suffisaient pas à déverser ce torrent de fuyards qui hurlaient, pleuraient, se pou-

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Lutscher se précipita aussitôt dans la direction qui venait de lui être indiquée. Colas le suivit, en armant sa carabine.

La mère Dugast croisa les bras sur sa poitrine :
 — Jésus, mon Dieu, que va-t-il arriver !
 — Il faut rentrer, les femmes, dit Dugast.

— Oh ! non, mon cher père, dit Françoise frémissante, restons, attendons et prions; si c'était lui, mon Dieu !...

Lui ! à cette pensée, Dugast eut un haussement d'épaules.

— Toujours des histoires ! on n'en sort pas quand on a des filles.

Puis il revint brusquement à la Fresaie en laissant sa femme et sa fille dans le jardin.

Pendant ce temps, Lutscher et Colas parvenaient au buisson et au passage indiqué par maître Dugast et poussaient à la fois un cri de surprise et de stupeur.

Devant eux, au milieu du chemin, gisait un homme baigné dans son sang, ayant encore un

couteau dans une plaie, sur le côté.

Le brigadier se jeta à genoux près de l'inconnu et posa sa tête sur la poitrine.

Le cœur battait encore.

— Il n'est pas mort, murmura-t-il.

Puis, doucement, avec mille précautions, il enleva le couteau; le sang ne coulait plus.

— Colas, de l'eau, vite.

Le gendarme courut au passage dans lequel plusieurs fossés écoulaient leurs eaux, et apporta de l'eau fraîche plein son tricorne.

Lutscher bassina les tempes et le visage du blessé, tandis que Colas, se penchant derrière l'épaule de son chef, poussait un cri de surprise.

— Tiens ! c'est M. Tuloup.

— M. Tuloup, de Châteaubriand ?

— Oui, mon brigadier.

— Le veuf, qui devait, disait-on, épouser la petite de la Fresaie ?

— Oui.

— Eh bien, voilà une affaire qui ne va pas réjouir la jeune fille en question... mais attends, le voici qui respire librement. Donne encore de l'eau, il faut qu'il parle avant de mourir, si...

Colas était déjà parti. Une minute après, il revenait avec une nouvelle provision puisés aux fossés d'alentour.

Le brigadier savait soigner les blessés sur les champs de bataille. Il releva sur ses genoux la

tête de M. Tuloup qui était affreuse à voir en cet état, avec ses cheveux plats et collés, son front bas, ses joues violacées et sa bouche crispée par la souffrance. Puis, il prit son mouchoir, et le trempant dans l'eau apportée par son camarade, il essuya doucement le sang répandu partout et lava les narines et les lèvres de Tuloup.

— Le pauvre diable, murmura-t-il de temps à autre; il n'en a pas pour longtemps. Pourvu qu'il ait le temps de désigner son assassin !

Tout à coup, le blessé respira fortement et ouvrit les yeux. En apercevant les gendarmes, il eut un frémissement, comme pour s'enfuir, et s'évanouit de nouveau.

— Tiens, dit Lutscher, voilà qui est bizarre. Notre uniforme lui fait peur au lieu de le rassurer.

Une minute après, M. Tuloup ouvrit de nouveau les yeux, et se voyant si bien entouré, parut reprendre tout à fait connaissance.

— Vous êtes blessé ? lui demanda le brigadier. Tuloup eut encore un mouvement de crainte indéfinissable :

— Ce n'est pas moi, murmura-t-il, les dents serrées... ce n'est pas moi !

Lutscher regarda Colas avec une nouvelle surprise. Puis, il reprit :

— Comment, ce n'est pas vous ? Sans doute, mais qui vous a frappé ? Qui a voulu vous tuer ?

M. Tuloup ferma les yeux sans répondre.

— Je n'y comprends plus rien, fit le brigadier. Il est fou de terreur. Il va mourir sans parler. De l'eau, vite de l'eau !

Colas courut une troisième fois au fossé, et Lutscher, déterminé à obtenir au moins une indication quelconque, jeta toute l'eau du tricorne à la face du blessé.

Celui-ci frémit de la tête aux pieds et poussa un cri de douleur.

Le brigadier se pencha aussitôt vers lui, et d'une voix forte :

— Monsieur Tuloup, dites-moi le nom de votre assassin ?

Le blessé le considéra un instant, puis un affreux sourire se dessina sur ses lèvres et son front se dérida subitement.

— Mon assassin... dit-il, mon assassin ?

— Oui.

— Eh bien, c'est...

Il eut une seconde d'hésitation. Lutscher, au comble de l'étonnement, se pencha avidement sur les lèvres de Tuloup.

— Mon assassin?... murmura celui-ci, c'est Jean Beauregard.

Colas ne put retenir un cri de surprise :

— Jean Beauregard, le cordonnier ?

— Oui.

— Le fils ?

— Oui.

maient les uns les autres et se donnaient des coups.

Là, plus de deux cents personnes ont dû mourir, entassées, meurtries, asphyxiées.

Du dehors, le spectacle était horrible. Il avait suffi de trois minutes pour que tout l'édifice fût embrasé; les flammes s'élevaient au-dessus du toit de la scène, et de toutes les fenêtres s'échappaient des torrents de fumée. Les balcons extérieurs, à quarante pieds au-dessus du sol, étaient bondés de malheureux qui, déjà léchés par les flammes, poussaient des cris désespérés.

Les femmes en grand nombre se précipitaient dans la rue.

Plusieurs des portes donnant sur la rue étaient restées fermées. Derrière ces portes, des groupes entiers sont tombés étouffés ou asphyxiés.

Dans les couloirs des étages supérieurs, on a retiré, avant l'écroulement des escaliers, des cadavres pressés en tas. Un monceau humain écrasé dans un angle n'a pu être atteint.

Les balcons de fer et de pierre établis avec beaucoup de soin par les architectes du théâtre n'ont servi qu'à augmenter le nombre des victimes.

Au lieu de gagner la voie publique lorsqu'il pouvait en être encore temps, de nombreux affolés étaient venus se masser sur ces balcons.

Le feu, chassé par toutes les baies, les y poursuivait instantanément, de telle sorte qu'au lieu de trouver la sécurité sur chacun de ces balcons, les pauvres gens n'y étaient venus que pour une mort certaine, n'ayant d'autre alternative que de se laisser brûler vifs ou de se précipiter sur le sol d'une hauteur de 40 pieds!

Exeter, 6 septembre, 11 h. soir.

Il y aura plus de 200 morts.

Le directeur du théâtre ignore absolument les causes de l'incendie et ne peut rien expliquer.

Le feu a été éteint seulement ce matin à huit heures. Il ne reste du théâtre que quelques murs qui vont tomber. On continue à retirer de ces ruines des débris humains. Le conseil municipal est réuni pour aviser aux mesures à prendre.

La consternation est générale.

Les derniers renseignements d'Exeter montrent le désastre comme plus grand qu'on ne le supposait.

Des familles entières ont disparu.

On remarque seulement un ou deux noms de consonnance française.

ÉTRANGER

BULGARIE. — Le bruit de l'abdication du prince Ferdinand circule; nous ignorons quel crédit mérite cette nouvelle. Mais elle est vraisemblable.

Le *Neues Pester Journal* de Vienne prétend savoir de sources certaines que le prince Ferdinand viendra prochainement en Hon-

grie et qu'il y séjournera plusieurs semaines.

Son secrétaire serait déjà arrivé jeudi, passé à Buda-Pesth et se serait rendu immédiatement à Wacs, une des propriétés du prince, pour y préparer ses appartements.

Le prince aurait l'intention d'attendre dans ce château, près de Pesth, que la situation s'éclaircisse.

La princesse Clémentine viendrait l'y rejoindre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 septembre.

L'allure du marché est toujours la même: 3 0/0, 102.20; 4 1/2 0/0, 108.90.

L'action du Crédit Foncier cote 1.365. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement, notamment les titres des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de la Presse sont bien tenus entre 15 et 18.75.

La Société Générale se tient solidement à 455; le titre aura une plus-value prochaine à la reprise des affaires.

La Banque d'Escompte est demandée à 468; dès que le marché aura repris son activité habituelle, ce niveau sera rapidement franchi.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1887 un dividende de 40 fr. nets d'impôt. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont eu un bon mouvement de demandes notamment les coupures de 100 francs.

L'action de Panama cote 363, les diverses obligations sont très recherchées.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a décidé que les candidats ayant obtenu au moins 450 points à l'épreuve écrite du volontariat seront seuls admis à subir l'examen oral.

Cet examen commencera le 15 septembre.

MISE EN ROUTE DES JEUNES SOLDATS

Les jeunes soldats de la classe de 1886, affectés à l'armée de mer, seront mis en route le 4 janvier 1888.

LA NOUVELLE ÉPÉE DES SOUS-OFFICIERS

Le modèle de l'épée à donner aux sous-officiers pour la tenue de ville vient d'être adopté définitivement.

La lame est droite triangulaire à pans évidés.

La monture est analogue, quant à la forme, à celle des sous-officiers du génie, mais la poignée et la garde ainsi que les deux coquilles fixes sont en bronze blanc de nickel.

Le fourreau est en tôle d'acier.

La longueur de lame est de 84 centimètres; le poids de l'épée de 700 grammes sans fourreau, de 4,040 avec fourreau.

LE SABRE DES SPAHIS

La suppression du bracelet inférieur du sabre de spahis est définitivement décidée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Grandes manœuvres du 9^e corps

Les renseignements que nous donnons ci-dessous sont relatifs aux périodes du 7 au 9 septembre et du 20 au 25.

Du 10 au 19, toutes les troupes prenant part aux manœuvres seront massées dans les environs de Saumur et leurs cantonnements dépendront du résultat des opérations de chaque jour.

Le 68^e de ligne sera à Preuilly le 7 et le 8; à Châtellerault, le 9; le 20, à l'Île-Bouchard; le 21, à Ligoil et aux Ormes; le 22, à Châtillon-sur-Indre et au Grand-Pressigny; le 23, à Martissay; le 24, à Lezroux; le 25, à Issoudun et au Blanc.

Le 90^e de ligne sera, le 7 et le 8, à Preuilly; le 9, à Châtellerault; le 20, à Richelieu; le 21, à La Haye-Descartes; le 22 et le 23, à Saint-Flovier; le 24, à Bozançais et à Châtillon-sur-Indre; le 25, à Châtellerault.

Le 114^e de ligne sera, le 7, à Neuville; le 8 et le 9, à Châtellerault; le 20, à Saint-Varent; le 21, à Parthenay; le 22, à Saint-Maixent. Son dépôt sera le 7 à Neuville; le 8 et le 9, à Châtellerault; le 20 et le 21, à Saint-Varent et à Parthenay.

Le 125^e de ligne sera le 9 à Châtellerault; le 20, à Loudun; le 21, à Mirebeau; le 22, à Poitiers.

Le 32^e de ligne sera le 7 à Sainte-Maure; le 8 et le 9, à Richelieu; le 20, à Saumur; le 21, à Bourgueil; le 22, à Langeais; le 23, à Tours.

Le 66^e de ligne sera le 7 à l'Île-Bouchard; le 8 et le 9, à Richelieu; le 20, à Bourgueil; le 21, à Langeais; le 23, à Tours.

Le 77^e de ligne sera, le 7 et le 8, à Loudun; le 9, à Richelieu; le 20, à Argenton-Château; le 21, à Châtillon-sur-Sèvre; le 22, à Cholet.

Le 135^e de ligne sera, le 7 et le 8, à Loudun; le 9, à Richelieu; le 20, à La Ménitré; le 21, à Angers.

Le 18^e bataillon de chasseurs sera le 7 à Chinon; le 8 et le 9, à Richelieu; le 20, à La Chapelle-sur-Loire; le 21, à Cinq-Mars; le 22, à Tours.

Le personnel des bureaux d'état-major est parti de Tours hier matin, à cinq heures, accompagnant ses fourgons et ses voitures. L'état-major général est parti ce matin.

Tout le monde est unanime à constater l'excellente tenue des réservistes. Ils montrent un entrain, une bonne volonté, un désir de bien faire vraiment remarquables.

Les réservistes figureront brillamment,

la lune marquait distinctement les objets.

Quand il fut rendu au passage, il poussa à son tour une exclamation de terreur:

— Quoi! c'est M. Tuloup qui a été tué?

Le brigadier l'interpella aussitôt:

— Apportez vite une hache; nous allons faire un brancard avec des branches et un matelas que nous prendrons chez vous, et porter cet homme à Châteaubriand.

— Il n'est donc pas mort?

— Non; il n'est que blessé, mais gravement.

Au même instant le brigadier aperçut dans l'ombre quatre ou cinq figures de paysans qui s'avançaient timidement, derrière les buissons, les uns derrière les autres, pour tout voir sans se compromettre.

C'étaient notamment Pierre David et ses deux fils, qui demeuraient à la Gladusière, à deux cents mètres de la Fresaie.

Lutscher les appela aussitôt:

— Accourez donc, vous autres, et venez nous aider.

En apercevant un gendarme, les paysans se rassurèrent et bientôt David, ses fils et ses voisins prêtèrent leur concours au brigadier.

(A suivre.)

dans les prochaines manœuvres, aux côtés de leurs camarades de l'armée active.

THÈME DES MANŒUVRES

Nous avons dit que le ministre de la guerre recevra dimanche à Paris, à son retour de l'expérience de mobilisation, les officiers étrangers qui doivent se rendre aux manœuvres du 9^e corps, où le ministre doit également assister et dont les opérations importantes n'auront lieu qu'à partir de mardi 13 septembre.

Le thème des manœuvres est le suivant:

Le 9^e corps, faisant partie d'une armée massée à l'ouest d'Orléans, est détaché pour s'opposer au mouvement d'un corps ennemi marchant sur Poitiers.

Le 13 septembre, l'ennemi attaque le 9^e corps, qui le repousse et l'attaque à son tour, le lendemain 14 septembre, aux environs de Thouars.

Le 15 septembre, repos sur les positions.

Les 16 et 17, dans un combat de deux jours, le 9^e corps force le passage du Thouet, défendu par l'ennemi aux environs de Montreuil.

Le 18, repos.

Le 19, revue du corps d'armée à l'est de Montreuil-Bellay.

Le 20, dislocation.

Le collaborateur du *Journal d'Indre-et-Loire*, chargé de rendre compte des manœuvres du 9^e corps d'armée, envoie la dépêche suivante:

Châtellerault, 7 sept., 11 h. 5, matin.

« La concentration des troupes sur Châtellerault aura lieu les 8 et 9 septembre: 12,000 hommes arriveront dans la journée du 8 et partiront sur Richelieu le 10 dans la matinée. Le général Carrey de Bellemare, qui est arrivé mardi à Châtellerault, a déjeuné à l'hôtel de l'Espérance avec son état-major et est reparti dans l'après-midi. Demain, une fraction du 32^e de ligne en garnison ici partira pour Richelieu rejoindre le reste du régiment. Dimanche, l'artillerie sera à Lençloître. »

Le 14^e cuirassiers, en garnison à Niort, est arrivé samedi à Ayron (Vienne), où il doit séjourner sept jours et faire des manœuvres dans les environs.

LE COMBAT DE L'INFANTERIE

Les grandes manœuvres vont présenter, nous dit-on, un grand intérêt au point de vue de la dernière instruction sur le combat de l'infanterie. Nous laissons sur ce point traiter la question par le général Thoumas, qui s'exprime ainsi dans le journal le *Temps*:

« Pendant, dit-il, que le 17^e corps opère sa concentration, le 9^e corps, dont le chef-lieu est à Tours, exécutera les grandes manœuvres, auxquelles assisteront les officiers étrangers envoyés en mission par leurs gouvernements. En ce qui me concerne, j'attends ces manœuvres pour juger de la dernière instruction sur le combat de l'infanterie, qui me paraît bien compliquée. Je ne suis peut-être pas aussi compétent pour cette appréciation que si j'avais servi dans l'infanterie, mais, grâce aux tableaux synoptiques de l'école de bataillon, résultat du travail consciencieux de M. Samion, tableaux qui viennent d'être publiés par la direction du *Spectateur militaire*, j'ai pu me faire une idée très nette des formations et de l'échelonnement de marche d'un bataillon allant à l'assaut d'une position. C'est crâne... mais il faudra voir. En tout cas, lors même qu'il y aurait un peu de désordre et de pelotonnement dans cette ligne continue, formée d'éléments qui viennent successivement se juxtaposer pendant la marche, cela vaut mille fois mieux que l'ordre de bataille par lignes couchées à terre, malencontreusement imaginé avant la guerre de 1870. Il faut au soldat français la marche en avant, le contact des coudes, le relâchement du pas de charge, l'entraînement de l'officier, en un mot la vieille *furia francesca*. »

LES FANIONS MILITAIRES

Les personnes qui assisteront aux manœuvres liront avec plaisir les explications suivantes sur les fanions qu'on remarque dans les différents groupes, états-majors ou services.

Nous ne parlerons pas des fanions bleus (1^{er} bataillon), rouges (2^e bataillon), jaunes (3^e bataillon) des régiments d'infanterie, qui

— C'est lui qui vous a porté ce coup de couteau?

— Oui.

— Ce couteau est-il à lui?

— Oui.

A ce moment, Colas s'avança à son tour:

— Et cet autre? demanda-t-il, en présentant un beau couteau-poignard, très affilé, qu'il avait relevé dans la boue.

Les yeux du blessé clignotèrent à cette vue, mais déjà M. Tuloup avait retrouvé toute sa présence d'esprit et ce fut d'une voix claire qu'il reprit:

— Celui-ci est à moi.

— Vous l'avez tiré pour vous défendre? dit Lutscher.

— Oui.

— Mais Beaugregard vous a frappé avant?

— Oui, brigadier.

Lutscher se releva. Il rayonnait, car il savait maintenant tout ce qu'il voulait savoir.

— Colas, dit-il.

— Brigadier?

— Tu vas courir à Châteaubriand, pour arrêter Beaugregard immédiatement.

— Oui, brigadier.

— Tu le trouveras sur la route ou chez lui.

— Oui, brigadier.

— Si tu ne le trouves pas, tu reviendras à ma rencontre avec deux ou trois hommes et nous le

chercherons toute la nuit, jusqu'à ce que nous le trouvions. Tu as compris?

— Oui, brigadier.

— Pars vite.

— Oui, mon brigadier.

Avant d'avoir achevé ces paroles, Colas était déjà au haut du chemin.

En passant auprès de la Fressie, Colas aperçut la jeune fille qui guettait le retour des gendarmes derrière le mur du jardin.

A sa vue, elle s'élança.

— Au nom du ciel, qu'y a-t-il? demanda-t-elle.

— Ah! M^{lle} François, cria le gendarme tout en courant, un grand malheur! C'est M. Tuloup qui a été assassiné.

Françoise ne répondit rien, mais dans la nuit elle tomba à genoux et pria Dieu.

Elle avait horreur du crime, mais, tout au fond de son cœur, il y avait un immense soulagement, car elle avait tremblé pour les jours d'un autre, d'un autre qu'elle aimait.

Au même instant, elle entendit la voix du brigadier:

— Monsieur Dugast! monsieur Dugast!

Elle courut prévenir son père:

— On vous appelle, mon père. Le brigadier vous attend dans le chemin.

Dugast fit entendre un grognement sourd, et partit aussitôt. La nuit était relativement claire et

n'ont guère qu'un rôle de jonction dans l'intérieur des corps.

Un général d'armée est accompagné par un fanion tricolore, orné d'une cravate également tricolore. Le général commandant le corps d'armée a le même fanion, moins la cravate; le général commandant la 1^{re} division d'infanterie du corps d'armée porte sur son fanion deux bandes rouges séparées par une bande blanche; le général commandant la 2^e division, trois bandes rouges séparées par deux bandes blanches; le général commandant la brigade de cavalerie se distingue par un fanion à deux pointes, en haut bande bleue, en bas bande blanche; le général commandant l'artillerie, fanion à deux pointes, bande rouge en haut, bande bleue en bas. Les généraux de brigade d'infanterie n'ont réglementairement pas de fanion.

L'ambulance porte un cadre rouge sur fond blanc avec une croix rouge au milieu; le service des postes et des télégraphes, cadre bleu sur fond blanc avec un grand T au milieu.

Les sections de munitions d'infanterie portent un fanion jaune; celles d'artillerie, un fanion bleu.

Pendant la nuit, des lanternes remplacent les fanions aux emplacements occupés; verre blanc, général d'armée et de corps d'armée; verre rouge, général de division; verre vert foncé, général de brigade de cavalerie et d'artillerie; ambulance, deux lanternes, une blanche et une rouge.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Itinéraire que suivra le comité d'achat dans le département de Maine-et-Loire pendant le mois d'octobre 1887.

Les réceptions auront lieu dans les localités ci-après :

Saint-Florent-le-Vieil, samedi 15 octobre, 8 heures;

Chalonnnes (en face la gare), lundi 17, midi;

Doué, mardi 18, 4 heures 1/2;

Châteauneuf, mercredi 19, 4 heures;

Saint-Clément-des-Lèves, jeudi 20, 7 heures 1/2;

Segré (en face la gare), vendredi 21, 7 heures 1/2.

Et au Dépôt, à Angers, le samedi 22 octobre, à 9 heures du matin, pour les éleveurs, et le lundi 24 octobre, à 9 heures du matin, pour les achats de toutes mains.

MORT DE M. LE GÉNÉRAL HAINGLAISE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le général de brigade Hainglaise, décédé à la Gaudinière (Saint-Cyr), près Tours, lundi dernier, à l'âge de 76 ans.

Le général Charles-Nicolas Hainglaise était officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Épée de Suède.

Le réserviste du 77^e, mort subitement, était parti dimanche avec le régiment pour les grandes manœuvres; il est tombé malade à Nuillé (7 kilomètres de Cholet) par suite d'une hémorragie.

Transporté aussitôt dans une voiture d'ambulance, le conducteur le trouva mort en arrivant à Vezins (Stape).

Un médecin-major, appelé en toute hâte, ne put malheureusement que constater la déclaration du conducteur.

Cet accident très regrettable a produit une vive impression parmi les camarades du mort, surtout au moment du départ.

LA COURSE DE TAUREAUX A NANTES

La course de taureaux ne semble pas avoir mieux réussi à Nantes qu'à Saumur.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple :

« Le mauvais temps de dimanche n'a pas empêché la course de taureaux à Nantes, bien qu'il semblât fort la contrarier. Une grande foule cependant occupait le local de la rue Gambetta. La pluie n'est pas tombée durant le spectacle. Il s'est borné à des courses, et aucun accident ne s'est produit, on peut même dire aucun incident. Les toréadors et les écarteurs landais ont montré une grande souplesse et une grande agilité. Il en faut pour attendre le taureau jusqu'à ce qu'il vous touche, et vous dérober à son terrible coup de tête par un léger mouvement.

« Les taureaux méritent moins d'éloges : deux se sont montrés nuls et quatre médiocres. On a demandé des moutiques et l'on a ri de ces pauvres quadrupèdes. Une vache noire pur sang a été plus ardente et plus vaillante que ses confrères.

« Au reste, on ne peut que se féliciter de l'absence de tout caractère sanguinaire dans cette fête importée du Midi sous notre calme climat nantais. »

Une deuxième course de taureaux a lieu aujourd'hui jeudi, à 3 h. 1/2. Les journaux de Nantes l'annonçaient hier en ces termes :

« Dans cette course paraîtront six nouveaux taureaux, avec lesquels les toréadors pourront exécuter leurs exercices.

« La course se terminera par une pantomime exécutée par le quadrille et un taureau aux cornes emboulées.

« Malgré les frais pour faire venir de nouveaux taureaux pour cette course, la Direction, désireuse de satisfaire le public, a diminué le prix des places.

« Des mesures ont été prises pour l'amélioration du terrain, car c'est le seul motif qui a fait que certains taureaux ne voulaient pas s'élaner à l'homme.

« Mais, avec les taureaux arrivés, on nous assure que le programme sera varié et que le travail des toréadors sera sûr. »

MONTREVAULT. — C'est le docteur Godefroy (et non Dulavoir) qui est mort subitement dimanche en faisant l'ouverture de la chasse avec son gendre.

LA FÊTE DES JARDINIERS A ANGERS

La Confrérie de Saint-Fiacre ou Corporation chrétienne des jardiniers d'Angers avait fait, au cœur de l'église Saint-Joseph, une décoration splendide pour la messe célébrée, dimanche, en l'honneur de saint Fiacre; les couronnes de roses, les bouquets, les gerbes de fleurs, les plantes les plus rares et les plus belles, qu'on eut dit empruntées aux jardins du Paradis terrestre, ornaient le sanctuaire jusqu'au pied de l'autel. A l'entrée du chœur et faisant face à la nef était placée la statue du saint patron entourée d'un massif de fleurs, sur le riche brancard que l'on porte à la procession de la Fête-Dieu. L'étendard de la Confrérie était déployé.

Les confrères jardiniers, dit l'Union de l'Ouest, assistaient tous à la messe, emplissant l'église avec leurs familles.

Le chef de l'un des principaux établissements horticoles d'Angers, M. Verrier, qui est aussi un bon musicien, a fait entendre plusieurs morceaux de violon accompagné sur l'orgue par M. Mangeon. Une quête très fructueuse a été faite pour les pauvres par M^{lles} Rabouin et Colas, filles d'horticulteurs en Frémur.

Après la messe, un grand nombre de personnes ont voulu passer devant le sanctuaire pour en admirer de plus près la riche et gracieuse décoration.

LA SAINT-FIACRE A CHOLET

Nous lisons dans le Ralliement :

« Dimanche dernier, les jardiniers et jardinières de Cholet ont fêté la Saint-Fiacre.

« Comme les années précédentes, la réunion a eu lieu sur le jardin public, et à onze heures du matin tous ces braves travailleurs, portant de magnifiques bouquets, défilaient dans la rue du Commerce, se rendant à l'église Notre-Dame, où une messe a été célébrée en l'honneur de leur patron.

« Le soir, un grand dîner réunissait toute la corporation à l'hôtel de la Boule-d'Or. La plus franche camaraderie n'a cessé de régner pendant le repas et la fête s'est terminée dans le calme le plus parfait.

« Honneur aux jardiniers et jardinières de Cholet ! »

POITIERS.

La vengeance de M. Thézard. — On écrit de Poitiers que le couronnement de sainte Radégonde vient d'avoir un épilogue devant le tribunal correctionnel. M. Thézard, sifflé par tous ses administrés, réclamait sa vengeance, et le parquet s'est chargé de lui trouver une victime expiatoire.

Trois ou quatre jours après la manifestation, un sergent de ville crut se souvenir qu'il avait reçu un coup de pied de l'un des manifestants, et il déposa une plainte contre M. Henri Savatier, qui avait été arrêté un instant et relâché immédiatement sur l'ordre du commissaire central lui-même.

Or, toutes les personnes présentes affirment que

M. Savatier n'a frappé sur qui que ce soit au moment de son arrestation, et qu'il s'est contenté de se débattre un peu pour échapper aux cinq ou six agents ou gendarmes qui le tenaient et le malmenaient même assez rudement.

Mais qu'importe! à tout prix, il fallait faire expier aux cléricaux leur triomphe du 14 août; le parquet poursuivit et le tribunal condamna par défaut M. Henri Savatier à quinze jours de prison et 105 francs d'amende.

ACCIDENT DE CHASSE

Un accident de chasse, qui pouvait avoir des suites graves, est arrivé samedi dernier à Bessé (Sarthe).

M. Lebert, marchand d'engrais, chassait sur le territoire de la commune de Troo, en compagnie de MM. Mocourt et Meunier.

A un moment donné, ces messieurs, qui s'étaient un peu éloignés les uns des autres, s'étaient perdus de vue.

Un perdreau se levant au-dessus d'une haie, M. Lebert lui tira un coup de fusil. Au même instant, il entendit un grand cri de l'autre côté de la haie. Il se bâta de la franchir et se trouva en présence de M. Meunier qui avait reçu plusieurs grains de plomb dans l'arcade sourcilière et dans l'oreille.

Ce triste accident termina la chasse. M. Meunier fut ramené à Bessé où les soins nécessaires lui ont été donnés par M. le docteur Hytier.

On ne croit pas heureusement que ces blessures puissent avoir de graves conséquences.

Et dire que chaque année des accidents arrivent dans les mêmes circonstances!

LES VOYAGEURS ALLEMANDS

On écrit de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) :

« Un Prussien, se disant voyageur de commerce pour une maison de commerce de Vienne, a quitté Saint-Maixent le 6 courant par le train 744, à 9 heures 5 du soir, pour Poitiers, où probablement il cherche à placer ses articles tudesques, notamment la librairie et la maroquinerie, tels que sacs de voyage pour MM. les officiers et fournitures militaires.

« Les habitants de Saint-Maixent, mis en garde contre cet Allemand, se sont empressés de refuser ses offres de service et l'ont invité à aller offrir ses marchandises en Prusse.

« Pour édifier les commerçants de notre région sur ce triste personnage, il suffira de rappeler qu'il a été en septembre 1883 arrêté à Aix-sur-Vienne pour insultes graves envers la femme d'un officier du 78^e d'infanterie à Limoges, et ce dans un compartiment de chemin de fer.

« Cette dame l'a gratifié d'abord de deux bonnes gifles et le tribunal de 58 heures de prison.

« Les commerçants sont avertis. »

LES ALLEMANDS DANS LA SARTHE

A la dernière fête de Saint-Calais, on a remarqué des individus de très mauvaise mine, vendeurs de chromo-lithographies pour le compte d'une maison allemande.

Nous sommes heureux de constater qu'ils n'ont pas fait de brillantes affaires; mais, toute question commerciale à part, il serait bon que nous soyons débarrassés de ces espions.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 5 Septembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	17 75 à 18 25	10 » à » »
Saumur,	16 » » 16 25	8 » » »
Baugé,	15 » » 16 50	8 » » »
Segré,	15 50 » »	8 50 » »
Beaupreau,	17 » » »	8 50 » »
Montfaucon,	17 » » »	8 50 » »
Montrevaux,	15 75 » »	8 » » »
Chemillé,	15 50 16 »	7 50 8 »
Cholet,	» » » »	» » » »
Champlocéaux,	18 » » »	9 50 » »
St-Flor.-le-Vieil,	18 » » »	9 50 » »
Vihiers,	15 50 16 »	7 50 » »
Brissac,	15 50 » »	7 75 8 25
Chalonnnes,	18 » » »	8 75 9 »
Doué,	15 » » 16 »	8 » » 8 25

A Nantes, blés américains, de 22 » à 22 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 50 à 21 » les 100 kilos.

Très joli cadeau, l'Amanach des Pilules Suisses pour 1888, 64 pages illustrées, toutes les foires et marchés de la région, beaucoup de bons mots illustrés; gratis dans toutes les pharmacies.

Bibliographie.

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la quinzième série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

GRAVURES. — Les gravures de cette série sont consacrées à divers crimes accomplis par les Francs-Maçons : — 1^o Assassinat de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (6 nov. 1793). — 2^o Assassinat de l'agent de police Saint-Blamont (janvier 1815). — 3^o Assassinat du général Quesnel (février 1815). — 4^o Assassinat de William Morgan, journaliste de New-York (13 septembre 1826). — 5^o Assassinat de M. et M^{me} Emiliani et de M. Lazzoneschi (31 mai 1834).

TEXTE. — Suite des Rituels de la Maçonnerie des Dames. — La Compagnonne, 2^e degré : les cinq voyages; parodie de l'Eden; le fruit défendu; nouveau serment; le sceau de la discrétion; la jarretière des Sœurs Maçonnes; discours explicatifs; catéchisme du grade. — La Maîtresse, 3^e degré : la tour de Babel ou épreuve de la confusion; l'Atelier secret des Maîtresses; épreuves et discours infâmes; catéchisme du grade. — La Maîtresse Parfaite, 4^e degré : Moïse, Séphora, Marie et Aaron, parodie biblique; épreuve de la curiosité; la mer Rouge et la terre promise; obligation de la néophyte; l'oiseau du mystère; l'âme symbolique; la boîte à surprise; discours du chevalier d'Éloquence; catéchisme du grade.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 3 septembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : La Chasse; Joutes lyonnaises à Auteuil, au Point-du-Jour; Les chasseurs alpins; Fêtes de Bruges; Le monument de Saussure, à Chamonix; La statue de sainte Radégonde; La statue de Dumnacus; Le nouveau rideau de fer de la Comédie-Française; La guillotine en 1553. — La Cicatrice, nouvelle, par René de Méricourt. — Variétés : Le bourreau. — Théâtres, par Charles Monselet. — Échecs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : L'ouverture de la chasse. — Le monument élevé à Chamonix à la mémoire de H.-B. de Saussure et du guide Jacques Baltat. — Les joutes lyonnaises au Point-du-Jour. — Armée : La nouvelle tenue des bataillons de chasseurs alpins. — La chasse : un jour d'ouverture aux environs de Paris. — Supplément : Intérieur écossais : Highland music. — Belgique : Le cortège historique de Bruges, à l'occasion de l'inauguration du monument de Breidel et Comines. — Statue de sainte Radégonde. — Statue de Dumnacus. — Décoration du rideau de fer de la Comédie-Française. — Les essais du rideau de fer pendant une répétition de la Comédie-Française. — Fonctionnement du rideau de fer de la Comédie-Française. — La guillotine en 1553. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encassement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie, Et sur baisse de mises à prix, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, ARRONDISSEMENT DE SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1887, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution :

1° D'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trente-un mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques du bureau de Saumur, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques, de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit ;

2° D'un jugement rendu sur requête par ledit Tribunal, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, baissant les mises à prix ;

3° D'un troisième jugement rendu sur requête par ledit Tribunal le douze août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, baissant également les mises à prix ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Pierre-Julien Réiveau-Légué, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Poitiers, Saisissant,

Ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Emile Moreau fils, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Mévoe, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Partie saisie, Ayant aussi pour avoué M^e André POPIN ;

Il sera procédé, le dimanche deux octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi, à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault, à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés sur les lotissements et mises à prix suivantes, fixées par le jugement du douze août mil huit cent quatre-vingt-sept.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1^{er} Lot.

Neuf hectares deux ares quarante-sept centiares de terre, nommés la pièce de la Fosse-Gilbert, compris sous portion du numéro 162 de la section F, formant une portion de cette pièce à prendre vers couchant, joignant de ce côté Laigle, Plantin et Chaloppin, au levant la portion comprise au premier lot du tirage au sort

attribuée à M^{me} de Neuville, au nord M. de Montlaure, au midi le chemin, plus les bâtiments construits sur cette terre.

Ce lot pourra être subdivisé au gré des amateurs.

Mise à prix..... 5.960

2^e Lot.

Quarante-deux ares de vigne, situés au Grand-Tranché, compris au plan cadastral sous le numéro 177 de la section F, joignant au nord et au couchant M. de Montlaure, au levant l'article ci-dessus, au midi Vrain.

Mise à prix..... 225

3^e Lot.

Cinquante-cinq ares de vigne inculte, au Clos-du-Buisson, compris au plan cadastral sous les numéros 106, 107, et 133 bis de la section F, joignant au nord Depain, au levant Laigle, au midi le chemin, au couchant la veuve Brazille.

Mise à prix..... 150

4^e Lot.

Soixante et onze ares vingt-huit centiares de vigne inculte, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le numéro 130 de la section F, joignant au nord le numéro 101, section F du cadastre, au levant Effray, au midi le chemin et Tessier, au couchant le sixième lot.

Mise à prix..... 450

5^e Lot.

Deux hectares douze ares quarante-sept centiares de terre, friche et rangées, situés à l'Aume, compris au plan cadastral sous le numéro 102, section E, joignant au nord le treizième lot ci-après, M. de Montlaure et Corbinau, au levant Laigle, au midi le chemin, au couchant l'article ci-après, Soyer et Audineau.

Mise à prix..... 1.120

6^e Lot.

Cinquante-neuf ares trente-six centiares de terre, situés à l'Aume, compris au plan cadastral sous le numéro 103 de la section E, joignant au nord Corbinau, au levant l'article ci-dessus, au midi Audineau, au couchant l'article onze et Perdriau.

Mise à prix..... 260

7^e Lot.

Dix ares soixante-sept centiares de terre, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le numéro 101, section E, joignant au nord Foucault, au levant Vrain, au midi et au couchant Corbinau.

Mise à prix..... 45

8^e Lot.

Vingt-six ares cinquante-six centiares de friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le numéro 92, section E, joignant au nord la route, au levant Foucault, au midi l'article douze, au couchant Vrain.

Mise à prix..... 94

9^e Lot.

Trente-quatre ares soixante-huit centiares de friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le numéro 94, section E, joignant au nord la route, au levant Vrain, au couchant Laigle.

Mise à prix..... 120

10^e Lot.

Dix-sept ares quarante centiares de terre, friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le numéro 96, section E, joignant au nord la route, au levant

Laigle, au midi l'article ci-après, au couchant Corbinau.

Mise à prix..... 53

11^e Lot.

Cinquante ares soixante-seize centiares de terre, friche, situés au Clos-Buisson, compris au plan cadastral sous le numéro 99, section E, joignant au nord Laigle et autre, au midi Foucault, au couchant Soyer-Papot et autres.

Mise à prix..... 200

12^e Lot.

Trente ares de vigne inculte, situés à Franche-Dime, compris au plan cadastral sous le n° 159 de la section E, joignant au nord veuve Brazille, au levant Perdriau, au midi Courtinier, au couchant Foucault.

Mise à prix..... 94

13^e Lot.

Sept hectares soixante dix-sept ares trente-six centiares de terre, friche et étang, situés au Vieux-Clos ou l-Giraud-au, formant la moitié du morceau partagé avec le quatrième lot du tirage au sort attribué à M^{me} de la Loge d'Aussou, à prendre cette moitié vers levant, joignant de ce côté l'article 6 et le chemin, au nord et au midi des chemins, au couchant l'autre moitié comprise audit quatrième lot. Cette moitié est comprise au plan cadastral sous les n° 248, 249, 252 bis et portion de 252 p de la section F.

Ce lot sera subdivisé en quatre parties égales par deux lignes droites, l'une du levant au couchant et l'autre du nord au midi.

La moitié au nord formera d'un parcelles qui seront séparées des deux du midi par un fossé qui sera fait et entreteuu à frais communs.

La première subdivision au nord et au levant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix : 1.240 fr.

La deuxième au nord et au couchant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix : 650 fr.

La troisième au midi et au levant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix : 1.500 fr.

La quatrième au midi et au couchant de un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares. Mise à prix : 1.200 fr.

Mise à prix totale de ce lot. 4.590

Total des mises à prix... fr. 13.361

Réserve est faite aux parties de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul lot ou même de subdiviser les lots.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, f. c. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MORAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre,

MAISON ET JARDIN

REMISE ET ÉCURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

A VENDRE

En totalité ou par portion,

LA VENDANGE

De 40 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE).

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUY, Cour-léon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagne, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basso-cour. S'adresser au bureau du journal.

M. GUIBERT, comptable, pour quelques heures dans la journée, désirerait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1887.

Valeurs au comptant	Côtur précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côtur précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côtur précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côtur précé.	Dernier cours.
3 %	82 15	82 25	Est	797 50	797 50	Obligations.			Gaz parisien	518 75	519 50
3 % amortissable	84 97	85 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1258	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	534 25	529	Est	392	390
4 1/2 %	105 60	103	Midi	1155	1152 50	1865, 4 %	520 50	521 50	Midi	395 50	395 50
4 1/2 % (nouveau)	168 75	168 80	Nord	1540	1543 75	1869, 3 %	411 50	412	Nord	404 50	404
Obligations du Trésor	505 50	505	Orléans	1325	1325	1871, 3 %	393 75	394	Nord	398 50	398
Banque de France	4110	4135	Ouest	885	881 25	1875, 4 %	520	520	Orléans	395 50	395
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1330	1330	1876, 4 %	520	522	Ouest	394 50	394
Comptoir d'escompte	1030	1037 50	Canal de Suez	3000	3000	Bons de liquid. Ville de Paris	330	330	Paris-Lyon-Méditerranée	394	394 25
Crédit Lyonnais	568 75	570	C. gén. Transatlantique	515	520	Obligations communales 1879	478	478 50	Paris-Bourbonnais	393	393 25
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1365	1372 50	Russe 5 0/0 1870	98 75	98 75	Obligat. foncières 1879 3 %	489 50	489 50	Canal de Suez	593 75	590
Crédit mobilier	304	303				Obligat. foncières 1883 2 %	382	381 50	Panama 6 0/0	441 50	441
Canal Inter-Panama	383 75	382 50									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LV HAIR

Certifié par l'imprimeur soussigné.